

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **vendredi 26 septembre 2025**
L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre
À 14 heures 00

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Julie GABRIEL, Vice-Présidente du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 9

Quorum : 9

PRESENTS :

Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER

ABSENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Martine VERNHES, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Christian JANOT

POUVOIRS :

Madame Catherine CERVONI donne pouvoir à Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Jean-Christophe MERLE donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS

N°25_260925

**Objet : Renouvellement pluriannuel des
demandes de financements auprès de
l'ANDES – Subventions de
fonctionnement et projets spécifiques de
l'Epicerie Sociale du CCAS**

Date de la convocation :

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par
Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Vice-Présidente du CCAS

Madame Julie GABRIEL

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250926-260925_25-DE
Reçu le 29/09/2025
Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum
ber=212823JNF088,givenName
=Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p
résidente,OU=0002 26130041
2,2.5.4.97=#0C0F4E54524652
2D323631333030343132,O=CCA
S AUBAGNE,C=FR
29/09/2025

Délibération n°25_260925 :

Objet : Renouvellement pluriannuel des demandes de financements auprès de l'ANDES – Subventions de fonctionnement et projets spécifiques de l'Épicerie Sociale du CCAS

Rapporteur : Madame Julie GABRIEL

EXPOSE :

L'épicerie sociale du CCAS d'Aubagne accueille chaque année environ 90 ménages orientés par les services sociaux de la ville d'Aubagne. Elle constitue un dispositif essentiel de solidarité, permettant aux bénéficiaires d'accéder à une alimentation variée et de qualité, moyennant une participation financière symbolique.

Au-delà de l'aide alimentaire, l'épicerie sociale est un lieu d'accompagnement global, favorisant l'insertion sociale et l'autonomie des usagers à travers différents ateliers : cuisine, diététique, gestion budgétaire, compagnons bâtisseurs ...

L'Association Nationale Des Épiceries Solidaires (ANDES) soutient financièrement les épiceries sociales dans leur fonctionnement dans le cadre du Crédit National des Épiceries Solidaires (CNES).

ANDES aide également les épiceries sociales sur des projets spécifiques, par exemple via le programme Mieux Manger pour Tous, qui vise à lutter contre la précarité alimentaire. Ce programme permet un accès à des denrées alimentaires en quantité suffisante et une diversification alimentaire pour les personnes en situation de précarité. Il présente un enjeu d'accès à des denrées durables et de bonne qualité nutritionnelle pour les personnes en situation de précarité alimentaire.

L'Association Nationale Des Épiceries Solidaires (ANDES), bénéficiaire de ce Fonds, propose aux épiceries sociales du réseau un appel à projet spécifique intitulé « cultivons le bien manger ». La subvention permet de proposer des produits de qualité aux usagers en complément de notre action « paniers solidaires ».

Les montants alloués sont en corrélation avec la file active de l'épicerie sociale. Des conventions sont conclues entre le CCAS d'AUBAGNE et ANDES, fixant les conditions d'attribution et d'utilisation des enveloppes financières allouées.

Le CCAS d'AUBAGNE sollicite des subventions auprès du réseau ANDES visant à :

- Améliorer l'approvisionnement en denrées alimentaires, notamment via les partenariats logistiques développés par ANDES,
- Diversifier l'offre proposée aux bénéficiaires (produits frais, fruits et légumes),
- Soutenir des actions collectives de prévention et de promotion de la santé,

Ces subventions permettent de consolider le fonctionnement de l'épicerie sociale et de maintenir un haut niveau de service rendu aux habitants les plus fragilisés de la commune.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L 123-4 et suivants,

VU les délibérations du Conseil d'Administration n° 12-220124 du 22 janvier 2024 et n°36-190324 du 19 mars 2024 portant renouvellement des conventions entre ANDES et le CCAS pour son Épicerie Sociale,

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250926-260925_25-DE
Reçu le 29/09/2025
Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum
ber=212823JNF088,givenName
=Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p
résidente,OU=0002 26130041
2,2.5.4.97=#0C0F4E54524652
2D323631333030343132,O=CCA
S AUBAGNE,C=FR
29/09/2025

CONSIDÉRANT que le réseau ANDES (Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires) constitue un partenaire essentiel pour l'approvisionnement, l'accompagnement logistique, technique et financier des structures adhérentes via le Crédit National des Épiceries Sociales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de sécuriser et de stabiliser dans la durée les financements et le partenariat entre le CCAS et ANDES ;

CONSIDÉRANT que l'Épicerie Sociale propose à ses bénéficiaires l'achat de denrées alimentaires à prix réduit ;

CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir l'approvisionnement et le développement d'actions d'accompagnement social innovantes auprès des bénéficiaires ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion et les demandes de subvention auprès du réseau ANDES s'inscrivent dans l'objectif d'améliorer la qualité et la diversité de l'offre alimentaire ainsi que l'insertion sociale des bénéficiaires ;

CONSIDÉRANT la récurrence annuelle des demandes de subventions du réseau ANDES ;

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le CCAS d'Aubagne à déposer auprès du réseau ANDES les demandes de financements pour le fonctionnement et les projets spécifiques de l'épicerie sociale du CCAS d'Aubagne pour l'exercice 2025 ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le CCAS d'Aubagne à déposer auprès du réseau ANDES les demandes de financements pour le fonctionnement et les projets spécifiques de l'épicerie sociale du CCAS d'Aubagne pour les exercices de 2026 à 2028 ;

ARTICLE 3 : DE PRÉVOIR que cette autorisation est donnée pour une durée de trois ans et que la demande sera renouvelée automatiquement chaque année, sans nécessité d'une nouvelle délibération, sauf modification substantielle du partenariat ;

ARTICLE 4 : DE PRÉCISER que cette autorisation est accordée sous réserve de validation du budget et du maintien des dispositifs de financement proposés par ANDES ;

ARTICLE 5 : D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant légal à signer les dossiers de candidature aux appels à projets ainsi que tous les documents afférents à cette demande permettant d'en assurer la mise en œuvre effective ;

ARTICLE 6 : D'INSCRIRE la recette liée à ces subventions au chapitre 74 du budget principal du C.C.A.S.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250926-260925_25-DE
Reçu le 29/09/2025
Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum
ber=212823JNF088,givenName
=Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p
résidente,OU=0002 26130041
2,2.5.4.97=#0C0F4E54524652
2D323631333030343132,O=CCA
S AUBAGNE,C=FR
29/09/2025